Ville d'Isbergues
Place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80
E-mail : contact@ville-isbergues.fr

N° A 2024-103

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

Réglementation de la circulation et du stationnement ducasse du Geai

Les 23 et 24 mars 2024 / Parking Edmond Mille

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour prévenir les accidents à l'occasion de la ducasse du Geai

ARRETE

Article 1er : La circulation et le stationnement de tous véhicules à l'exception de ceux des forains et des services de secours sont interdits du lundi 18 mars 8H au 27 mars 23H sur le parking de droite de la place Edmond Mille.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la ville

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressé à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 4: Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 18 MARS 2024

Le Maire,
Pour le Maire empêché,
Le 1er adjoint

David THELLIER

MAIRIE D'ISBERGUES 62330

Publié le 18 MARS 2024